



*Législature 2025-2030
Motion n°10/26
Séance du 26 janvier 2026*

MOTION

« Pour l'introduction d'une aide financière ponctuelle pour les frais de garde liés à l'exercice d'un mandat politique communal »

Le Conseil municipal de Choulex,

Considérant que :

- l'engagement politique local repose sur une participation active, régulière et accessible à toutes et tous, indépendamment de la situation familiale ou personnelle des élues et élus ;
- près de la moitié des membres du Conseil municipal de Choulex sont parents ou assument des responsabilités d'aide auprès de proches dépendants ;
- des imprévus de garde peuvent ponctuellement empêcher certains élus de participer à des séances du Conseil municipal, de commissions ou à d'autres réunions officielles liées à leur mandat ;
- l'absence de solution de garde ne doit pas constituer un obstacle à l'exercice démocratique d'un mandat politique ;
- la mise en place d'une aide financière ponctuelle constitue une mesure simple, équitable et socialement responsable, favorisant l'égalité d'accès au mandat politique, notamment pour les parents solos, les familles avec de jeunes enfants ou les personnes engagées dans une relation d'aide ;
- une telle mesure renforce la solidarité locale et l'entraide intergénérationnelle, en encourageant prioritairement le recours à des jeunes du village ou à des auxiliaires domiciliés dans la commune ;
- ce dispositif contribue à la cohésion communale, à la valorisation de l'engagement civique et à la qualité du travail politique local ;

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. étudier la mise en place d'une aide financière ponctuelle pour la prise en charge de frais de garde, destinée aux conseillères et conseillers municipaux

et administratifs ayant des personnes à charge, lorsque aucune solution de garde n'a pu être trouvée malgré les ressources familiales ou personnelles ;

2. définir, pour la durée de la législature et en concertation avec le Bureau du Conseil municipal, les modalités d'octroi de cette aide, notamment :
 - les conditions d'éligibilité (enfants jusqu'à 12 ans, personnes en situation de handicap, seniors dépendants) ;
 - le caractère exceptionnel et strictement lié à l'exercice du mandat ;
 - les modalités administratives de demande et de remboursement ;
 - un cadre de rémunération compris entre CHF 21.– et CHF 25.– de l'heure ;
 - une prise en charge limitée au temps strictement nécessaire autour des séances officielles ;
3. prévoir un plafond budgétaire annuel, fixé à CHF 500.–, correspondant à environ 20 heures de garde pour l'ensemble des élus ;
4. encourager, en complément, la création d'un réseau local de babysitting et de services ponctuels, via une application de messagerie (WhatsApp, Threema, Signal ou autre), afin de faciliter la mise en relation rapide entre élus et jeunes de la commune, tout en renforçant l'économie de proximité et les liens intergénérationnels ;

Formule finale

Cette motion est déposée dans un esprit constructif, sans préjugé ni remise en cause de l'engagement des élus, avec pour objectif de renforcer l'égalité d'accès au mandat politique, la solidarité communale et la qualité du fonctionnement démocratique de la commune de Choulex.

Mme Sophie BRICHET-DROZE et le groupe Bien Vivre Ensemble